

3.4. RÉGLEMENT GRAPHIQUE N°2

Partie Nord

0100M

1 : 5.000ème

Approbation du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal 29 mai 2017

Département de l'Indre et Loire

atu.

Agence d'Urbanisme et d'Information à Tours

5 cours de la Gare, bureau Marcel Dussault
FR 37100 Tours
Téléphone : 02 47 71 70 70
Fax : 02 47 71 87 25
Courriel : actu@atu71.org
www.atu71.org

- ZONE URBAINE

Zone UA : Centre-bourg historique

Secteur UA1 : Port en zone inondable

Zone UB : Centre-bourg renforcé

Zone UC : Quartier d'habitat pavillonnaire

Secteur UC1 : Habitat route des Charreaux

Secteur UC11 : Habitat route des Charreaux inondable

Secteur UC2 : Hameaux du Puits d'Abas et du Buissonnet

Zone UE : Équipements sportifs et de loisir

Zone UX : Site d'activités du May

ZONE À URBANISER

1AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle

1AUX : Zone à urbaniser du "May" à vocation économique

ZONE AGRICOLE

Zone A : Espace agricole

Secteur Ai : Espace agricole inondable

Secteur Ad : Equipement public en zone agricole

Secteur Ae : Activité équestre en zone agricole

Secteur Ah : Hameau en zone agricole

Secteur Ah1 : Hameau traditionnel en zone agricole

Secteur Ahe : Hameau et activité équestre en zone agricole

ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE

Zone N : Espace naturel et forestier

Secteur Ni : Espace naturel et forestier inondable

Secteur Nii : Espace de loisirs en zone naturelle et forestière inondable

Secteur Nii : Espace de loisirs en zone naturelle et forestière

Secteur Ne : Activité équestre en zone naturelle

--- Limite de zone ou de secteur

Emplacement réservé (L151-41)

Espace boisé classé (L113-1)

Secteur de mixité sociale (L151-15)

Zone d'implantation des constructions

Recul de 75 mètres par rapport à l'axe de la voie

Règle d'implantation des constructions

Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination (L151-11)

Paysage à protéger (L151-19)

Fossé à préserver (L151-23)

Haie à préserver (L151-23)

Mare et étang à protéger (L151-23)

Site et élément bâti à protéger (L151-19)

Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (L151-6 et suivants)

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉ		
N°	Destination	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un accès à la zone 1AUc	Commune
2	Élargissement de l'intersection entre la RD et la route des Charreaux	Commune
3	Création d'un espace public entre la RD976 et les zones à urbaniser	Commune
4	Aménagement de la RD976	Commune
5	Aménagement d'une liaison douce vers les équipements sportifs	Commune
6	Aménagement de la RD976	Commune
7	Extension des équipements scolaires	Commune
8	Aménagement de la RD976	Commune
9	Élargissement du chemin du bourg neuf	Commune
10	Élargissement du chemin du bourg neuf	Commune
11	Aménagement d'un accès depuis la route des Charreaux	Commune
12	Aménagement d'une liaison douce entre la rue du bourg neuf et le chemin du bourg neuf	Commune
13	Élargissement du chemin du bourg neuf	Commune

Sources : IGN - IGN, Cadastre © Droits de l'État réservés * 2016 ; 2017, 2018.